

ASSEMBLÉE DE CONSULTATION SUR :
LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO
#610-001-2019-02

AVIS PUBLIC

MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF AUX PERMIS ET CERTIFICATS, À L'ADMINISTRATION DES RÈGLEMENTS DE ZONAGE, DE LOTISSEMENT ET DE CONSTRUCTION NUMÉRO #2008-229 AUX FINS DE MODIFIER LES TRAVAUX ASSUJETTIS À LA DÉLIVRANCE D'UN PERMIS DE CONSTRUCTION, DE RÉNOVATION ET DE CERTIFICAT D'AUTORISATION

AVIS est, par les présentes, donné par la soussignée :

QUE le conseil municipal, suite à l'adoption par résolution à sa séance ordinaire du 13^e jour du mois de janvier 2020 du projet de règlement numéro #610-001-2019-02 portant sur les objets ci-haut mentionnés, tiendra une assemblée publique de consultation le 3^e jour du mois de février 2020 à compter de 19h30 heures, dans la salle du conseil située au 2590, rue Principale, à Saint-Édouard-de-Lotbinière, en conformité aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1);

QUE le but du projet de règlement numéro #610-001-2019-02 est de modifier le règlement #2008-229 relatif aux permis et certificats, à l'administration des règlements, de lotissement et de construction aux fins de modifier les travaux assujettis à la délivrance d'un permis de construction;

QUE le motif de ce projet de règlement vise plus particulièrement à

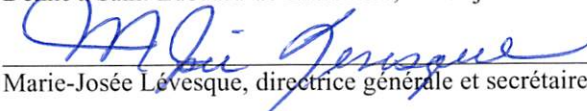
- Modifier l'article 4.2 intitulé « Cas d'exception »;
- Remplacer le chapitre V « Disposition relative à l'émission du permis de rénovation »;
- Modifier l'article 6.2 intitulé « Cas d'exception »;

QUE le projet de règlement numéro #610-001-2019-02 ne contient pas de disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire;

QU'au cours de cette assemblée publique, la mairesse (ou un autre membre du conseil désigné par le conseil) expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet;

QUE ce projet de règlement est disponible pour consultation au bureau municipal, au 2485, rue Principale, à Sainte-Édouard-de-Lotbinière, aux heures normales de bureau.

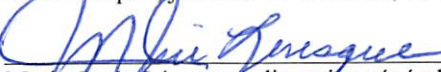
Donné à Saint-Édouard-de-Lotbinière, ce 13^e jour du mois de janvier 2020.


Marie-Josée Lévesque, directrice générale et secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION (ART. 420)

Je, soussignée Marie-Josée Lévesque, résidant à St-Flavien, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant deux copies, aux endroits désignés par le conseil et par une distribution postale sur tout le territoire de St-Édouard-de-Lotbinière.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 15^e jour de janvier en l'an deux mille vingt.


Marie-Josée Lévesque, directrice générale et secrétaire-trésorière